

Veille juridique et fiscale – 27 septembre 2024

Appel à candidature 🇫🇷

La Commission Législation & Fiscalité a décidé de lancer un nouveau GT

🔗 Elaboration d'un guide opérationnel de présentation des programmes du FEI

L'objectif de ce groupe de travail est de recenser toutes les questions que vous vous posez (e.g. sur les modalités d'investissement du FEI, les exigences en matière de reporting ou de gouvernance, etc.) afin d'interroger le FEI, puis de rédiger un guide et d'organiser par la suite un webinaire de restitution.

⚠️ Pour y contribuer, nous vous invitons à vous positionner d'ici vendredi 4 octobre 2024, en envoyant un mail à l'adresse suivante

: [✉️ relationsinstitutionnelles@franceinvest.eu](mailto:relationsinstitutionnelles@franceinvest.eu)

Afin d'assurer l'efficacité de ce groupe de travail le nombre de membres de ce GT sera compris entre 10 et 20.

Webinaire – replay 🎥

Retour sur le webinaire sur le Règlement DORA : Comment accélérer votre mise en conformité d'ici janvier 2025 ?

Le règlement européen DORA, sur la résilience opérationnelle numérique, vise à renforcer la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et la cybersécurité au sein du secteur financier européen.

Ce webinaire était animé par Fabrice Dumonteil, Président de la Commission Législation et Fiscalité, Romain Camus, associé et Monique Tavares, Directrice au sein du cabinet PwC.

🎥 [Replay du webinaire](#) (code secret : 7LLB@G=&) / 📄 [Support de présentation](#)

Sondages 💬

Projet de guide sur les fonds de continuation

France Invest vous propose de prendre connaissance des travaux réalisés par un groupe de travail composé de membres de la Commission Relations Investisseurs et du Club LPs, sur les fonds de continuation. Compte tenu de l'importance du sujet, il vous est proposé de lire le projet auquel ce groupe de travail a abouti et de nous faire part de vos commentaires éventuels sur les différentes parties de ce document 🕒 **d'ici le 2 octobre au plus tard.**

👉 [Je participe au sondage](#)

Q&R – Application du règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable OPC

Les associations de place ont travaillé conjointement à la réalisation de [ce document sous forme de questions/réponses](#) relatives à l'application du règlement NPC OPC, et comprend :

- Un paragraphe introductif ;
- Une réécriture du sommaire ;
- La suppression de 3 questions considérées à la relecture du document comme ne présentant plus d'intérêt compte tenu de leur date de formulation, fin 2022/début 2023 ;
- L'ajout d'une question supplémentaire parvenue courant septembre et portant le numéro 60. Son contenu n'a pas nécessité la réactivation du GT pour qu'une réponse soit apportée ;
- Suite à relecture d'ensemble, la modification de la formulation de certaines questions et réponses associées sans altération du fond.

Nous vous remercions par avance de tout commentaire que ce document appellerait de votre part : [✉ nous écrire](#)

Actualité nationale

Rapport du Sénat sur la financiarisation de la santé

Le rapport formule 18 recommandations pour adapter la régulation économique de l'offre de soins pour maintenir un système équitable, maîtriser les impacts sur l'organisation territoriale des soins, et garantir l'indépendance des professionnels de santé et protéger leurs conditions d'exercice. Il propose notamment de définir un cadre permettant de garantir la primauté des objectifs de santé publique sur les enjeux financiers.

France Invest a été auditionnée à cette occasion.

[📁 Consulter la synthèse / consulter le rapport](#)

[➔](#) Pour en savoir plus : quelques propositions ayant un impact sur les modalités d'investissement.

Proposition n° 10 – Compléter les dispositions législatives et réglementaires encadrant la détention des droits sociaux et des droits de vote au sein des SEL, pour mieux protéger le pouvoir décisionnel des professionnels de santé.

Proposition n° 11– Mettre fin aux détournements du système des actions de préférence appliqué aux SEL des professions de santé.

Proposition n° 12 – Empêcher les investissements purement spéculatifs et prévenir le retrait non anticipé de capitaux, par exemple en fixant une durée minimale d'investissement dans le capital des SEL.

Proposition n° 15 – Renforcer le contrôle ordinal et juridictionnel, en consacrant dans la loi la notion de « contrôle effectif » sur les sociétés des professionnels y exerçant.

Proposition n° 16 – Établir, avec les ordres professionnels, les sociétés et les syndicats de professionnels de santé, une doctrine claire concernant les modalités de fonctionnement à respecter pour s’assurer que les professionnels exerçants disposent du contrôle effectif des sociétés d’exercice.

Proposition n° 17 – Adapter le périmètre des documents devant être transmis aux ordres, à l’issue d’une concertation avec les ordres, les sociétés et les syndicats de professionnels de santé concernés. Interdire toute clause soumettant la transmission de documents contractuels aux ordres professionnels à l’accord préalable de l’investisseur.

Rapport de l’Assemblée nationale sur la fiscalité de l’épargne retraite par capitalisation

La commission des finances a examiné le rapport de la mission d’information sur la fiscalité de l’épargne retraite par capitalisation.

Cette mission, visait à évaluer l’efficacité du plan d’épargne retraite et à proposer des ajustements pour améliorer son attractivité.

Le rapport souligne la croissance importante du PER depuis la loi PACTE de 2019, mais note une adoption encore limitée, notamment parmi les ménages modestes et jeunes. Les principaux obstacles identifiés sont la complexité fiscale, la faible adoption par les ménages à faibles revenus, et le manque d’information claire sur les avantages du PER.

Les rapporteurs proposent plusieurs recommandations, comme un meilleur encadrement fiscal, une simplification de l’information destinée aux épargnants, ainsi qu’un renforcement de l’accessibilité du PER, notamment via des produits collectifs en entreprise. Ces mesures visent à rendre le PER plus attractif et compréhensible pour un plus large public, favorisant ainsi une meilleure préparation à la retraite en France.

 [Consulter l’actualité](#) / [consulter le rapport](#)

Actualité européenne

Rapport du Joint Committee sur les risques et vulnérabilités du système financier de l’UE

Dans ce rapport, les Autorités européennes de surveillance soulignent l’augmentation des prêts non bancaires (notamment *private debt*) au cours des dernières années et les risques que ce secteur fait peser sur la stabilité financière. En conséquence, le rapport appelle à une plus grande transparence et à une approche macroprudentielle pour saisir les interconnexions entre les prêts bancaires et non bancaires, en se concentrant notamment sur la gestion des risques et les normes d’octroi de prêts. Par ailleurs, les autorités soulignent le manque de données disponibles sur le secteur, ce qui renforce l’opacité du crédit privé.

[+ d’information](#)

Réponse du CERS aux consultations d'ESMA sur les RTS et lignes directrices sur les outils de gestion de la liquidité pour les fonds

La réponse du CERS recommande trois outils politiques :

- Des délais de préavis minimum de 12 mois pour les fonds d'investissement immobilier ouverts ;
- Des outils de gestion de la liquidité anti-dilution pour les fonds d'obligations d'entreprises et les fonds monétaires ;
- Amélioration de la préparation aux marges – y compris des tests de liquidité plus fréquents à intégrer dans les lignes directrices d'ESMA sur les tests de liquidité pour les gestionnaires de fonds.

 [Consulter la réponse](#)